

REUNION DU 25 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, LEVERT Alain, JABELIN Nathalie, BOURNAZEL Denise.

Absents : SOMMERMONT Jean-François (qui a donné un pouvoir à BARDET Bruno) et SOMMERMONT Régis.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 04/04/2013.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Emprunt de 30 000 €. L'Assemblée approuve ce nouveau point à l'unanimité des Membres présents.

1. REMBOURSEMENT DE LA S.A.U.R.

La SAUR nous a fait parvenir un chèque (n° 3012337 HSBC) d'un montant de 94,61 €, pour compenser le « trop payé » concernant la consommation d'eau au terrain de loisirs.

Les Conseillers acceptent ledit remboursement et demandent à M. le Maire de procéder à son encaissement, pour solde de tout compte.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Madame BOURNAZEL devient présidente de séance. Elle présente le compte administratif 2012 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	147 179,99	-	147 179,99
Recettes	155 476,11	-	155 476,11
Résultat	8 296,12	-	8 296,12
INVESTISSEMENT			
Dépenses	7 425,35	-	7 425,35
Recettes	37 900,97	-	37 900,97
Résultat	30 475,62	-	30 475,62
RESULTAT	38 771,74	-	38 771,74

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2012 ;

Constatant que le compte administratif 2012 présente les résultats suivants (voir tableau)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter la somme de 60 965,31 € à la section de fonctionnement (c/002).

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2012	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R.	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	52 669,19	-	8 296,12	60 965,31		/	60 965,31
INVESTISSEMENT	- 12 367,57		30 475,62	18 108,05	/	/	18 108,05
TOTAL	40 301,62	-	38 771,74	79 073,36	/	/	79 073,36

4. TAXES LOCALES D'IMPOSITION

M. le Maire présente les propositions que la Commission des Finances a mises au point lors de sa dernière réunion :

Libellés	Taux
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe sur le foncier bâti	19,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2013.

5. BUDGET PRIMITIF 2013

M. le Maire donne lecture du projet dudit budget préparé par la Commission des Finances.

Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent le Budget Primitif 2013, par 7 voix « Pour », 0 « Contre » et 2 abstentions (M. BARDET Bruno et M. SOMMERMONT Jean-François, par procuration donnée à M. BARDET Bruno).

	Dépenses	Recettes
<i>FONCTIONNEMENT</i>	222 500,00	222 500,00
<i>INVESTISSEMENT</i>	73 400,00	73 400,00
<i>TOTAL</i>	295 900,00	295 900,00

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

6. ACQUISITION D'UN PC ET DES LOGICIELS E-MAGNUS

M. le Maire présente le devis établi par la Société BERGER-LEVRAULT dans le cadre de l'évolution des logiciels de comptabilité, de gestion des administrés et de gestion du personnel, vers la dématérialisation. Les conditions tarifaires accordées sur le montant des logiciels et des formations, sont soumises à une commande conjointe des 6 collectivités (Grattepanche, Rumigny, Cottenchy, Loeuilly, Oresmaux et Estrées sur Noye). Le coût de l'acquisition se monte à 2 100 € (y compris l'installation et la formation)

Les conditions recommandées imposent la possession d'un PC Windows Pro ayant au moins 4 Go de mémoire. La Commune ne possédant pas de PC répondant à ces critères, M. le Maire propose son acquisition. Le coût de cet ordinateur équipé du pack Windows Pro et du pack Office est estimé à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord :

- pour l'acquisition des logiciels e-magnus, sous réserve de bénéficier des conditions tarifaires énoncées par la Société BERGER-LEVRAULT.

- pour l'achat d'un PC compatible avec l'utilisation desdits logiciels.

Les sommes ont été inscrites au Budget 2013.

7. EMPRUNT DE 30 000 €

M. le Maire rappelle que, dans le budget 2013 qui a été adopté, une recette de 30 000 € a été inscrite en section d'investissement, correspondant à un emprunt. M. le Maire présente les propositions de la Caisse d'Epargne de Picardie et du Crédit Agricole Brie Picardie (les taux sont les mêmes).

- Travaux de voirie : Chemin du Haut
- Prêt long terme : Prêt à taux fixe
- Montant du prêt : 30 000 €
- Taux : 4,02%
- Durée : 15 ans
- Echéances constantes
- Périodicité : Annuelle
- Frais de dossier, commission : 200 €.

Plan de financement prévisionnel TTC :

- Dépenses : Fonds propres (Commune) 30 000,00 €
- Recettes : Emprunt 30 000,00 €

Après en avoir délibéré, les Conseillers, par 7 voix « Pour », 0 « Contre » et 2 abstentions (M. BARDET Bruno et par procuration, M. SOMMERMONT Jean-François) :

- décident de souscrire à un emprunt de 30 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie ;
- d'accepter le plan de financement proposé ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cet emprunt.

Les Membres du Conseil Municipal